

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 7 décembre 2021 à 18h30

L'an deux mille vingt et un, le mardi sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Moloy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, **Florian PAQUET**.

Étaient présents : Florian **PAQUET**, Denis **JUNG**, Fabrice **LANIER**, Patrick **FUX**, Pascal **BERNIER**, Christiane **CISTEL**, Thierry **MONGET**.

Excusés : Marina **CHARALAMBIDIS** (donne pouvoir à Denis **JUNG**), Boris **LAMOTTE**, Régis **POINSOT**.

La séance est ouverte à 18h30.

Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Florian PAQUET a été désigné secrétaire de séance.

Décision Modificative Budgétaire

Un rééquilibrage des crédits budgétaires et nécessaire en raison des excédents et des déficits constatés dans le cadre de l'exécution du budget 2021. Ces modifications de crédits sont les suivantes :

Article 65548 : - 5000 euros
Article 615221 : + 2500 euros
Article 615231 : + 2500 euros

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la décision modificative budgétaire proposée.

Facturation exceptionnelle de l'eau à la société Sobecammat

Dans le cadre des travaux de déploiement de la fibre optique entre les communes de Moloy et Frénois, la société Sobecammat, titulaire du marché de travaux, a utilisé de l'eau du réseau communal de Moloy en se branchant à un poteau incendie. Environ 50m³ ont été consommés à ce titre.

Il est proposé de facturer cette consommation à la société Sobecammat à un prix supérieur à celui pratiqué pour la consommation en eau potable des habitants de Moloy. Pour rappel, ce prix est de 0.40 centimes le m³.

Il est décidé de facturer la consommation de la société Sobecammat au prix de 2 euros le m³. Un titre de recette sera émis en ce sens.

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la facturation exceptionnelle mentionnée ci-dessus.

Acquisition de parcelles par acte administratif : autorisation de signature du Premier Adjoint

L'acquisition de trois parcelles a récemment été décidée par le Conseil Municipal (séance du 21 décembre 2020).

Il est précisé que cette acquisition se fera par acte administratif et qu'il sera signé par le Premier Adjoint, étant dit que le Maire est chargé de l'authentification de l'acte en lieu et place du notaire.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la signature de l'acte administratif correspondant par le Premier Adjoint.*

Ajustement de charges locatives

La chaudière de la Mairie présente des dysfonctionnements importants depuis le mois d'octobre. L'origine de la mise en défaut régulière de l'équipement n'a pas encore été établie malgré l'intervention de deux chauffagistes différents ainsi que du fabricant Viessmann. En raison des désagréments subis par les locataires des deux logements situés au 1^{er} étage de la Mairie durant plusieurs semaines et tenant compte du fait que les charges locatives payées par ces derniers correspondent au chauffage, il est décidé de procéder à un dégrèvement de charges équivalent à deux mois de charges soit 200 euros par locataire.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le dégrèvement de charges locatives proposé.*

Travaux d'entretien divers

Un point est fait sur les travaux à venir prochainement :

- La clôture entre les terrains des deux locataires de la Cure sera remplacée.
- L'entreprise Nat'Urena vient présenter des propositions de plantations pour les nouveaux espaces verts situés sur les trottoirs de la Grande Rue récemment rénovés. Le Conseil Municipal étudiera les propositions avant validation définitive et réalisation des plantations dans l'hiver.
- Une entreprise sera mandatée afin de contrôler la toiture et la zinguerie du nouveau bâtiment communal situé 4 Grande Rue. Les réparations nécessaires seront effectuées (changement de tuiles cassées, reprise d'une rive etc...).

Questions diverses

1. La consultation des bureaux d'étude est en cours dans le cadre de l'élaboration du PLU. Quatre bureaux d'étude ont répondu. Une réunion d'analyse des offres est prévue le 14 décembre et une audition en janvier.
2. Le repas des aînés n'aura pas lieu en janvier en raison du contexte sanitaire persistant. Des colis seront distribués aux plus de 70 ans.
3. Le CLAS (aide aux devoirs) a toujours lieu à Moley grâce à deux bénévoles. La COVATI a récemment mis à disposition des tablettes numériques pour le CLAS.

4. Les travaux de rénovation du lavoir communal situé près de l'église débuteront en mars, à la sortie de l'hiver.
5. Un point est fait sur les travaux de la 3^e tranche de rénovation de l'église. Cette 3^e tranche sera scindée en deux nouvelles tranches, afin de bénéficier du maximum de subventions publiques. L'objectif est de parvenir à un financement complet en additionnant les subventions publiques (Etat, Département, Région) et le mécénat (Fondation du Patrimoine, dons). Il est précisé de l'association Saint Jean Baptiste a procédé au versement d'un don de 15 000 euros à la Fondation du Patrimoine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

**Pour extrait conforme
au Registre des Délibérations
Le Maire, Florian PAQUET**

